



N°/G/64/14- 0820c

Le 23 DEC 2014

Le président

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre lettre du 24 septembre 2014 ainsi qu'à votre courriel du 25 septembre, enregistrés le même jour au greffe de la chambre, par lesquels vous analysez les suites données aux recommandations du rapport de la chambre de juillet 2010 concernant la gestion du chauffage urbain de Clichy-la-Garenne, il m'appartient de vous préciser que vos courriers et les documents joints ont été versés au dossier permanent de cette collectivité.

A l'occasion d'un prochain examen de gestion sur cette collectivité, le ou les magistrats rapporteurs qui en seront chargés ne manqueront pas de s'y référer dans le cadre de leurs investigations et de leurs travaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Gérard TERRIEN

Monsieur Michel CABASSET  
CDCC  
143, boulevard Jean Jaurès  
92100 CLICHY